

COVID-19

Schéma de la vaccination en Haute-Garonne

à partir du 18 janvier 2021



**DOSSIER
DE PRESSE**

AVANT PROPOS

La stratégie gouvernementale et ses grands principes

Le gouvernement a présenté en décembre dernier sa stratégie et s'est fixé trois objectifs de santé publique :

1. Faire baisser la mortalité et les formes graves de la maladie
2. Protéger les soignants et le système de soins
3. Garantir la sécurité des vaccins et de la vaccination

Cette stratégie repose sur trois principes :

1. **Le libre choix des patients** : la vaccination ne sera pas obligatoire ;
2. **La gratuité du vaccin** : aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières. Le Gouvernement ayant budgété 1,5 milliard d'euros dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale ;
3. **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

Le 30 novembre 2020, la Haute Autorité de Santé a donné ses recommandations sur la vaccination contre la COVID-19 et a établi un ordre très précis des populations à vacciner :

1. **Les personnes âgées séjournant en établissement, et notamment dans les EHPAD et maisons de retraites.** Selon les données recueillies par la HAS, la vie en collectivité facilite la circulation du virus : les personnes âgées en établissement sont aussi fragiles que les autres personnes de leur âge, mais le risque qu'elles soient exposées est plus élevé. C'est pour cela que la HAS recommande de les prioriser.
2. **Les personnels de ces établissements lorsqu'ils présentent une vulnérabilité par rapport à la COVID, compte tenu de leur âge ou de leur état de santé.** D'après la HAS, ils sont à la fois plus exposés au risque d'attraper le virus, et plus à risques de développer une forme grave.

Elle identifie ainsi cinq phases de vaccination, selon les types de publics :

- Les phases 1, 2 et 3 permettront la vaccination de l'ensemble des personnes à risque de forme grave, avec pour objectif de réduire les hospitalisations et les décès, ainsi que les personnes fortement exposées au virus.
- Les phases 4 et 5 permettront d'ouvrir largement la vaccination aux plus de 18 ans sans comorbidités.

Le Gouvernement a décidé de suivre ces recommandations et a élargi lors de la première phase aux professionnels de santé et assimilés (pompiers et aides à domicile) de plus de 50 ans.

La gouvernance territoriale

Les préfets sont chargés, en lien étroit avec les agences régionales de santé, du pilotage de toute l'organisation « aval » de la campagne de vaccination dans les départements, sur la base des soutiens et moyens logistiques proposés par les structures hospitalières ou les autres structures médicales du territoire, les services départementaux d'incendie et de secours, les collectivités, les associations spécialisées et de tout autre concours recevable.

LA CONCERTATION COMME ANCRAGE DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE EN OCCITANIE ET EN HAUTE-GARONNE

La concertation au cœur de la stratégie

Plusieurs échanges ont été menés conjointement avec l'ARS, d'une part avec les parlementaires, le Conseil régional, le Conseil départemental, l'Association des maires de France de Haute-Garonne, les intercommunalités (EPCI) et d'autre part, avec l'ordre des médecins, le CHU de Toulouse et le SDIS.

La concertation a eu lieu du dimanche 10 au mardi 12 janvier 2021. Étienne Guyot a présenté les hypothèses de travail. Les échanges ont été nourris en fonction de plusieurs objectifs : permettre la meilleure accessibilité des habitants aux centres de vaccination en tenant compte des infrastructures existantes (maisons de santé, centres COVID, unités de soins dédiées), des contraintes de transports, des contraintes logistiques et d'approvisionnement.

C'est le fruit de cette concertation qui a permis d'élaborer le schéma départemental d'organisation de la vaccination en Haute-Garonne.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ORGANISATION DE LA VACCINATION EN HAUTE-GARONNE

Un centre de vaccination à 30 minutes au plus de chez soi

Tel est l'objectif que le préfet a fixé pour la Haute-Garonne après échanges avec les collectivités territoriales et les partenaires de la santé.

Conformément aux orientations fixées par la Haute Autorité de Santé, la population est vaccinée selon un calendrier priorisant les personnes âgées résidant en EHPAD et dans les unités de soins de longue durée, comme les professionnels de santé y travaillant. Pour accélérer la mise en œuvre du dispositif, les professionnels de santé de plus de 50 ans, qu'ils exercent en établissements de santé ou en cabinet de ville (et les moins de 50 ans présentant des comorbidités susceptibles d'être aggravantes avec la COVID-19), les aides à domicile et les pompiers de plus de 50 ans ont été intégrés dans le schéma de vaccination.

La deuxième phase de vaccination démarrera le 18 janvier prochain et viendra amplifier la vaccination en cours.

Pour qui ?

Le 18 janvier la vaccination sera accessible :

- ⇒ aux personnes âgées de plus de 75 ans (vivant à domicile, résidences autonomie/senior ...)
- ⇒ aux personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées.

À partir de quand ?

Le 14 janvier 2021 : ouverture de la prise de rendez-vous

Le 18 janvier 2021 : démarrage de la phase 2 de la vaccination

Où se faire vacciner ?



Les centres de vaccination en Haute-Garonne seront armés :

- ⇒ grâce aux professionnels de santé libéraux, hospitaliers et communaux avec l'appui du SDIS 31
- ⇒ dans des structures médicales existantes
- ⇒ dans des salles mises à disposition par les communes

Les centres de vaccination et leurs modalités pratiques sont précisées en annexe et disponibles sur le site [Santé.fr](https://www.santé.fr), pour permettre à chacun de trouver celui qui peut l'accueillir dans son territoire.

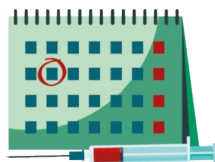
Cela représente dans l'immédiat un centre pour 45 000 habitants en croisant la couverture du territoire de la Haute-Garonne par les établissements publics de coopération intercommunale et les bassins de vie.

Comment se faire vacciner ?

Il faudra prendre rendez-vous par la plateforme Santé.fr ou par téléphone pour accéder à l'un des centres de vaccination listés en annexe.


⇒ prendre rendez-vous est une condition absolue d'accès au centre de vaccination


⇒ 2 rendez-vous seront donnés : l'un pour la 1ère injection, l'autre pour le rappel. Il faudra que la personne confirme ce second rendez-vous.



Pour prendre rendez-vous, les particuliers de plus de 75 ans pourront

- la prise de rendez-vous sera possible par téléphone à **compter du jeudi 14 janvier après-midi**
- ou
- se connecter au site [Santé.fr](https://sante.fr) : la plateforme de rendez-vous sera disponible à **compter du jeudi 14 janvier**

 **Un entretien préalable à la vaccination sera effectué lors du rendez-vous afin de vérifier l'éligibilité à la vaccination de la personne. Pour gagner du temps, il est recommandé au préalable de se rendre chez votre médecin traitant qui fournira un « certificat d'éligibilité à la vaccination » !**

 Il est vivement conseillé de prendre connaissance du formulaire d'entretien pour préparer sa prise de rendez-vous : une aide précieuse pour réunir les informations nécessaires avant de téléphoner ! (en annexe)

Par ailleurs, à compter du 18 janvier 2021, les patients de plus de 75 ans, suivis au CHU de Toulouse ou orientés par leur médecin traitant, pourront aussi venir se faire vacciner au CHU de Toulouse.

Comment faire si je ne peux pas me déplacer ?

Voir page 6

Un maillage territorial rendu possible grâce au partenariat avec les collectivités territoriales

✓ Le département de la Haute-Garonne

Pour la vaccination dans les établissements médico-sociaux

La campagne de vaccination dans les établissements médico-sociaux relève de la responsabilité de l'ARS, qui a commencé son action pour les EHPAD et les USLD.

Le Conseil départemental propose de se positionner en coordination de la campagne de vaccination dans les résidences autonomie (y compris les non habilitées) en lien avec le directeur de l'établissement, ainsi que dans les PUV (Petites Unités de Vie), les médecins traitants restant appelés à vacciner dans ces établissements.

Pour les établissements pour personnes en situation de handicap relevant de la compétence du Conseil départemental (foyers de vie et foyers d'hébergement), le Conseil départemental propose la même organisation que pour les résidences autonomie.

Pour les personnes à domicile

Proposition d'organisation d'une équipe mobile du Conseil départemental (1 médecin et 2 infirmiers a minima) pour des vaccinations à domicile sur des situations spécifiques : pour les personnes ne pouvant se déplacer et sans possibilité de recours à un médecin traitant.

Le Conseil départemental peut identifier des situations prioritaires et il propose de s'appuyer sur les maires pour le repérage d'autres situations.

Son appui logistique

Le cas échéant, le congélateur du Laboratoire vétérinaire sera utilisé.

Le service départemental d'incendie et de secours(SDIS)

Le Conseil d'administration du SDIS est coprésidé par le préfet de département et le président du conseil départemental.

Le SDIS mettra à disposition des moyens humains (pompiers, personnels médicaux) afin de permettre l'ouverture des centres de vaccination de Fronton et Bagnères de Luchon pendant deux semaines. Cela permettra aux médecins libéraux de ces territoires de s'organiser afin de poursuivre la campagne de vaccination au sein de ces 2 centres dès le 1er février.

✓ La Région Occitanie

La Région mettra en place, dans le courant de la semaine prochaine, un service de transport à la demande pour desservir les centres de vaccination. Ce service exceptionnel, organisé par la collectivité pour contribuer à la campagne de vaccination, sera réservé aux personnes valides de plus de 75 ans dans l'incapacité de se déplacer seules vers l'un de ces centres, et qui résident hors des agglomérations (couvertes par des transports urbains).

Un numéro vert dédié sera mis en place prochainement.

✓ Les EPCI et les communes

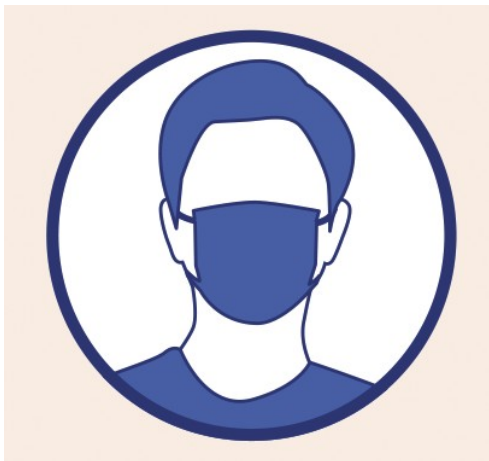
Ils pourront inciter à la vaccination par des actions de communication et de sensibilisation auprès de la population, notamment en direction des personnes âgées inscrites dans les registres communaux des personnes vulnérables

Ils pourront mettre à disposition l'accompagnement et le transport à la demande pour les personnes âgées ou isolées vers les centres de vaccination

Et ils pourront fournir un appui logistique (gestion des files d'attente, nettoyage, surveillance, mise en place de signalétique, mise à disposition de locaux,...).

LE VACCIN OUI, L'ABANDON DES GESTES BARRIÈRES NON !

La vaccination est une arme essentielle pour mettre fin à l'épidémie. **Cependant, le vaccin ne réduit pas la contagiosité du virus.** Ainsi tant que la circulation du virus persiste, il est indispensable de maintenir l'ensemble des gestes barrières.



Le port du masque reste OBLIGATOIRE !

Continuez de respecter les gestes barrière !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



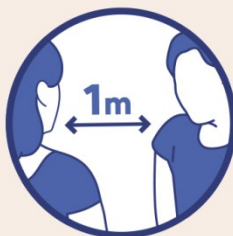
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

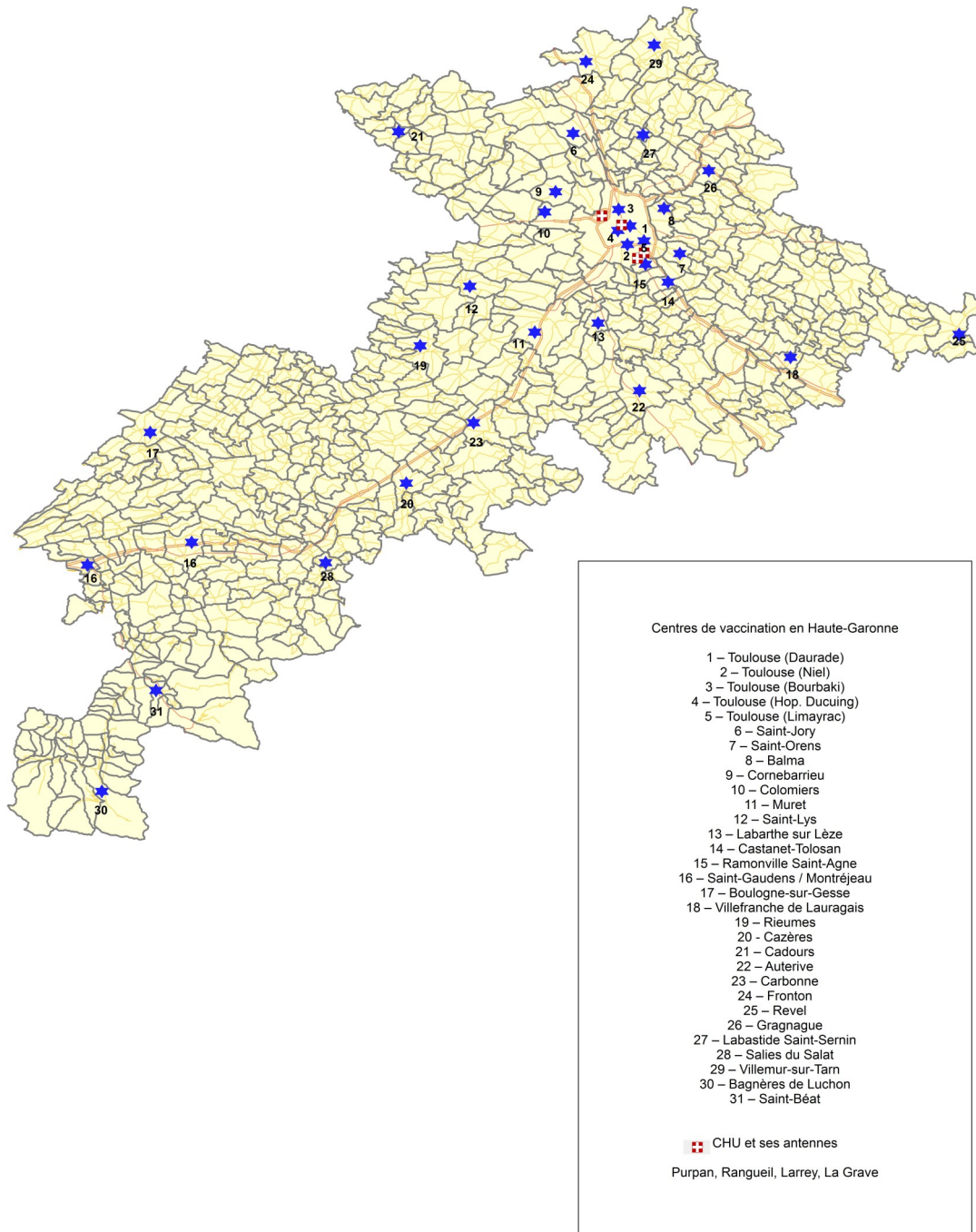
Le non-respect du port du masque est sanctionné de 135€ d'amende.

LES CHIFFRES CLÉS

- population pouvant bénéficier de la vaccination lors de la première phase en Haute-Garonne : **environ 40 000** (professionnels de santé de plus de 50 ans, qu'ils exercent en établissements de santé ou en cabinet de ville, les moins de 50 ans présentant des comorbidités susceptibles d'être aggravantes avec la COVID-19, les aides à domicile et les pompiers de plus de 50 ans)
- nombre de vaccinés en Haute-Garonne jusqu'à maintenant : **4600**
- population de plus de 75 ans pouvant bénéficier de la vaccination pour la 2^e phase : **107 000** (hors cas de comorbidités)
- **1** centre de vaccination pour **45 000** habitants dans l'immédiat
- **29 250** doses réceptionnées depuis le 5 janvier 2021
- capacité de **1000** appels par jour pour la plateforme téléphonique départementale

ANNEXES

- Annexe 1 : cartographie des centres de vaccination



• Annexe 2 : liste des centres de vaccination et modalités pratiques (adresses, jours et heures d'ouverture) *



Centres de vaccination Covid-19

au 18 janvier 2021

COVID-19

Centres de vaccination	Adresse	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Date d'ouverture
CDV31 Boulogne sur Gesse	1 Rue du Docteur Jean Montastruc Boulogne-sur-Gesse	14:00-17:00	14:00-17:00	14:00-17:00	14:00-17:00	14:00-17:00	09:00-12:00	fermé	18-janv.-21
CDV31 Montréjeau	14 bis avenue de Mazères Montréjeau	08:00-12:00	fermé	08:00-12:00	fermé	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	18-janv.-21
CDV31 - Centre de vaccination communal Toulouse	17 Place de la Daurade Toulouse	12:30-18:30	7:30-18:00	9:00-18:30	7:30-18:00	10:00-17:00	fermé	fermé	6-janv.-21
CDV31 Labastide Saint Sernin	17 Rue Jean Pascal Labastide-Saint-Sernin	14:00-20:00	14:00/20:00	14:00/20:00	14:00/20:00	14:00/20:00	14:00/20:00	14:00/20:00	18-janv.-21
CDV31 Castanet-Tolosan	26 Boulevard des Campanhols Castanet-Tolosan	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	fermé	18-janv.-21
CDV31 Labarthe sur Lèze	Route du Plantaurel Labarthe-sur-Lèze	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	fermé	fermé	25-janv.-21
CDV31 Hôpital Joseph Ducuing	15 Rue Varsovie Toulouse	fermé	7:00-9:30/13:00-14:00/17:00-20:00	7:00-9:30/13:00-14:00/17:00-20:00	7:00-9:30/13:00-14:00/17:00-20:00	7:00-9:30/13:00-14:00/17:00-20:00	fermé	fermé	6-janv.-21
CDV31 Cornebarrieu	3 Rue du Boiret Cornebarrieu	08:30-12:30	08:30-12:30	08:30-12:30	08:30-12:30	08:30-12:30	08:30-12:30	08:30-12:30	18-janv.-21
CDV31 Revel	2 Rue du Padouvenec de Castres Revel	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	fermé	18-janv.-21
CDV31 Salies du Salat	4 Boulevard du Sel Salies-du-Salat	8:00-12:00	8:00-12:00	8:00-12:00	8:00-12:00	8:00-12:00	8:00-12:00	fermé	18-janv.-21
CDV31 Colomiers	12 Avenue Yves Brunaud Colomiers	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	18-janv.-21
CDV31 - Toulouse Limayrac	22 Rue Xavier Darasse Toulouse	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	fermé	18-janv.-21
CDV31 Balma	Esplanade André Michaux Balma	09:00-13:00	09:00-13:00	09:00-13:00	09:00-13:00	09:00-13:00	fermé	fermé	18-janv.-21
CDV31 Rieumes	380 Rue du Pigeonnier Rieumes	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	fermé	fermé	18-janv.-21
CDV31 Saint Orens De Gameville	42 Avenue Augustin Labouilhe Saint-Orens-de-Gameville	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	fermé	18-janv.-21
CDV31 Saint Jory	2 Chemin de Bougeng Saint-Jory	08:00-20:00	08:00-20:00	08:00-20:00	08:00-20:00	08:00-20:00	10:00-18:00	10:00-18:00	18-janv.-21
CDV31 - Clinique Monié Villefranche de Lauragais	124 5Route de Revel Villefranche-de-Lauragais	8:00-12:00	8:00-12:00	8:00-12:00	8:00-12:00	8:00-12:00	8:00-12:00	fermé	18-janv.-21
CDV31 Saint Lys	8 Rue Alain Colas Saint-Lys	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	fermé	fermé	18-janv.-21
CDV31 - CHU Toulouse Rangueil	1 Avenue du Professeur Jean Poulhes Toulouse	9:00-16:30	9:00-16:30	9:00-16:30	9:00-16:30	9:00-16:30	fermé	fermé	18-janv.-21
CDV31 - CHU Toulouse Purpan	1 Place du Docteur Joseph Baylac Toulouse	9:00-17:00	9:00-17:00	9:00-17:00	9:00-17:00	9:00-17:00	fermé	fermé	18-janv.-21
CDV31 - CHU Toulouse Larrey	24 Chemin de Pouvoirville Toulouse	9:00-10:00	9:00-10:00	9:00-10:00	9:00-10:00	9:00-10:00	fermé	fermé	18-janv.-21
CDV31 - CHU Toulouse La Grave	Place Lange Toulouse	fermé	fermé	fermé	9:00-16:30	9:00-16:30	fermé	fermé	18-janv.-21
CDV31 - Toulouse Bourbaki	place Stéphane Hessel Toulouse	8:00-14:00	8:00-14:00	8:00-14:00	8:00-14:00	8:00-14:00	fermé	fermé	18-janv.-21
CDV31 - Villemur sur Tarn	28 Chemin de la Garrigue Villemur-sur-Tarn	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	fermé	fermé	25-janv.-21
CDV31 Cazères	7 Rue des Capucins Cazères	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	fermé	fermé	18-janv.-21
CDV31 - Saint Béat	319 Avenue Gallieni Saint-Béat-Lez	fermé	14h30-18h00	fermé	14h30-18h00	fermé	fermé	fermé	18-janv.-21
CDV31 Auterive	8 Rue Michelet Auterive	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	08:00-12:00	fermé	fermé	18-janv.-21
CDV31 Saint Gaudens	21 Place du Foirail Saint-Gaudens	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	fermé	fermé	18-janv.-21
CDV31 Toulouse Niel	81 Rue Saint Roch Toulouse	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	14:00-18:00	fermé	18-janv.-21
CDV31 - Muret (Salle Horizon)	151 Avenue des Pyrénées Muret	fermé	fermé	fermé	fermé	fermé	fermé	fermé	ouverture prochaine
CDV31 Fronton	Esplanade de Marcorelle Fronton	fermé	8:00-12:00 / 14:00-	8:00-12:00 / 14:00-	fermé	fermé	fermé	fermé	18-janv.-21
CDV31 - Bagnères de Luchon	5 Cours des Quinconces Bagnères-de-Luchon	fermé	fermé	fermé	8:00-12:00 / 14:00-	8:00-12:00 / 14:00-	fermé	fermé	18-janv.-21

* sous réserve d'évolution

- **Annexe 3 : Formulaire d'entretien pour préparer sa prise de rendez-vous par téléphone : une aide précieuse pour réunir les informations nécessaires avant la prise de rendez-vous.**



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

QUESTIONNAIRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Avez-vous eu un test (PCR ou antigénique) positif au cours des trois derniers mois ?

Oui Non

Avez-vous de la fièvre aujourd'hui ?

Oui Non

Avez-vous reçu un vaccin au cours des deux dernières semaines ?

Oui Non

Si oui lequel :

Avez-vous des antécédents d'allergie ou d'hypersensibilité à certaines substances ou avec d'autres vaccins ?

Oui Non

Présentez-vous des troubles de la coagulation (en particulier une baisse des plaquettes ou traitement anticoagulant) ?

Oui Non

Êtes-vous enceinte ?

Oui Non

Allaitiez-vous ?

Oui Non

Réservé au médecin

Date :/...../.....

Signature du médecin :



CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

communication@occitanie.gouv.fr

@prefetoccitanie